

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES : ANNEXE 2

TARIFS INDICATIFS EN VIGUEUR AU 1^{er} SEPTEMBRE 2018
POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET LA RESTAURATION SCOLAIRE

Enfants concernés : tous les enfants scolarisés dans une école publique du Pays Noyonnais (maternelle et/ou élémentaire).

ACCUEIL MATIN		
Revenus moyens mensuels du foyer	Forfait de référence en fonction du lieu d'accueil de l'enfant	Tarif par jour par enfant
<=550 €	Forfait 1h00	0,21 €
	Forfait 1h30	0,31 €
de 551 à 3200 €	Forfait 1h00	revenu annuel/12 mois x 0,04/100 x 1 jour
	Forfait 1h30	revenu annuel/12 mois x 0,06/100 x 1 jour
>3200 €	Forfait 1h00	1,29 €
	Forfait 1h30	1,94 €

ACCUEIL SOIR			
Revenus moyens mensuels du foyer	Forfait de référence en fonction du lieu d'accueil de l'enfant (comprend un prix d'accueil + un prix goûter)	Tarif accueil par jour par enfant 1 jour/sem	+ Tarif goûter par jour par enfant
<=550 €	Forfait 1h30	0,31 €	1,05 € pour un enfant à charge 1,00 € pour deux enfants à charge 0,95 € pour trois enfants et plus à charge
	Forfait 2h00	0,42 €	
de 551 à 3200 €	Forfait 1h30	revenu annuel/12 mois x 0,06/100 x 1 jour + goûter	
	Forfait 2h00	revenu annuel/12 mois x 0,08/100 x 1 jour + goûter	
>3200 €	Forfait 1h30	1,94 €	
	Forfait 2h00	2,58 €	

RESTAURATION SCOLAIRE			
Revenus moyens mensuels du foyer	Forfait de référence en fonction du lieu d'accueil de l'enfant (comprend un prix d'accueil + un prix repas)	Tarif accueil par jour par enfant	+ Tarif repas par jour par enfant
<=550 €	Forfait 2h00	0,42 €	3,25 € pour un enfant à charge 3,09 € pour deux enfants à charge 2,92 € pour trois enfants et plus à charge
de 551 à 3200 €	0,08 % du revenu pour 2 heures d'accueil	revenu annuel/12 mois x 0,08/100 x 1 jour + repas	
>3200 €	Forfait 2h00	2,58 €	